CANADA
PORT PAYÉ
POSTACE AID

1 C.

NO 3785 MONTRÉAL Mgr Ev.



SOMMAIRE

.

- Dixième Anniversaire du Conseil Central
- A Travers la Vie Syndicale

Vol. 6 MONTRÉAL No 5 MARS 1930



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

 Capital versé et réserve
 \$ 14,000,000

 Actif, plus de
 \$155,000,000

- LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS -

266 succursales au Canada, dont 225 dans la province de Québec, et 63 dans l'Ile de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

N

Notre personnel est à vos ordres.

SEMI-READY TAILORING



Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardessus pour hommes sur ce continent.



1482, rue Guy, MONTRÉAL

Tous les ouvriers et ouvrières de Semi-ready Ltd > appartiennent au Syndicat catholique national de la confection >.

Tannerie: 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de CHAUSSURES



TANNEURS

et

CORROYEURS



Bureau et fabrique :

939, Square Victoria MONTRÉAL

LAVIESYNDICALE

Vol. 6.

MONTRÉAL, MARS 1930.

No. 5

LE SYNDICALISME CATHOLIQUE . . AUX ÉTAT/-UNI/

Par G. TREMBLAY

Le numéro du 1er mars 1930 de la grande revue catholique américaine « America » contient en éditorial un article des plus intéressants sur le syndicalisme catholique et ses possibilités d'établissement aux Etats-Unis. Citons d'abord intégralement l'article en question ; écrit en anglais, nous en donnons la traduction la plus fidèle possible. Il s'intitule ouvertement: « Catholic Trade Unions », c'est-à-dire « Syndicats catholiques ».

« Vers la fin de janvier, le Souverain Pontife a adressé une Lettre aux Associations Catholiques Allemandes qui n'a pas reçu, du moins dans notre pays, la considération que lui fait mériter son importance. Ces associations, écrit le Souverain Pontife, par l'intermédiaire du Cardinal Secrétaire d'État, « sont entre toutes les mieux adaptées pour rendre à leurs membres un service réel et sûr » puisqu'elles « sont établies d'après la religion catholique et suivent ouvertement les directions de l'Eglise. »

«Le splendide travail de ces associations depuis longtemps est devenu une occasion d'envie pour ceux d'entre nous qui vivent dans des pays où les unions ouvrières ont tenté de garder une attitude de « neutralité » vis-à-vis la religion. Comme fait remarquer le Saint-Père, les Associations allemandes ont contribué à l'obtention de la législation sociale nécessaire et à rendre industrieux et économes les travailleurs.

« En face de l'industrialisme colossal contemporain », elles ont su provoquer un état de paix grâce auquel les ouvriers ont été en mesure d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et d'assurer « le bonheur de la vie de famille. » Par ailleurs, ces améliorations n'ont pas été obtenues par la violence, mais comme mesure de justice sociale et de charité. Enfin, observe le Souverain Pontife, « vous utilisez ces avantages pour la perfection intellectuelle, morale et religieuse de vos associés, atteignant par là à l'élévation vraie du peuple qui ne consiste pas seulement dans un accroissement du mieux-être économique, mais dans sa libération de l'erreur et du vice et dans sa possession de la précieuse lumière de l'Évangile ».

Ces résultats heureux résultent de travail l'organisation du d'après les principes enseignés par Léon XIII dans son Encyclique sur la Condition des Ouvriers. Comme nous l'avons souvent déclaré, ce sont ces principes seuls, acceptés sans réserve, qui peuvent apporter une paix durable entre le capital et le travail. Léon XIII, parlant selon l'esprit de l'Église, reconnaît et défend les droits là où ils existent. Il soutient qu'aucune paix durable ne peut être attendue, si l'ouvrier est forcé d'accepter des conditions de vie guère meilleures que l'esclavage, ou si les droits des propriétaires sont mis de côté ou violés. Tenter de violer un droit

Srs Grises de Montréal Prov. Nicolet Archines conduit à un conflit et ce conflit durera tant que la balance de la justice n'aura pas été rétablie.

Mais, en plus de cette loi de justice, le Souverain Pontife prêche à tous la loi de l'amour de Dieu et de notre prochain. L'homme n'est pas une machine qu'on peut exploiter pour l'obtention des richesses et l'ouvrier n'est pas une créature qui doit se reposer dans la satisfaction lorsqu'il acquiert l'aisance. Patrons et ouvriers sont tous enfants de Dieu, ont des devoirs envers Dieu, envers leurs prochains et envers euxmêmes. Tous doivent reconnaître leur fin surnaturelle et toutes les associations qu'ils établissent devraient être constituées de telle manière que loin de les en éloigner, elles devraient les aider à atteindre cette fin. Il s'ensuit donc qu'une association où la religion n'a pas à intervenir peut être tolérée, mais ne peut être entièrement approuvée comme convenable aux catholiques.

Cette Revue a défendu le travail organisé américain dans plusieurs de ses activités, particulièrement dans sa lutte pour l'obtention d'un salaire minimum, d'heures et de conditions de travail convenables et pour la reconnaissance de l'être humain dans le travailleur. Mais elle a toujours regretté le fait que les unions dans ce pays, bien que rarement anti-religieuses, si jamais elles le furent,

Rés. 6879, St-Denis Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

Blain et Pinard, Avocats. Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469 84 Ouest, rue Notre-Dame MONTRÉAL ont aussi rarement été conscientes, si jamais elles le furent, du besoin vital de la religion, comme force dominante dans la vie. Nous admettons la difficulté de former une union se conformant en tous points aux conditions exprimées dans l'Encyclique de Léon XIII. Cependant, l'existence même de la difficulté devrait stimuler les ouvriers intelligents et soucieux de la religion à lui trouver une solution.

Nous contenter de ce que nous avons est un obstacle fatal à un sain progrès. Tant que l'union ouvrière ne reconnaît pas la religion, elle ne peut atteindre à son plus haut degré d'efficacité, en assurant à ses membres « le plus grand accroissement possible de biens physiques, économiques et sociaux joints au perfectionnement religieux et moral, contribuant par là au bien de la société. »

Cet article pourrait se passer de commentaires. Il est empreint de l'esprit catholique qui marque les activités des syndicats catholiques canadiens euxmêmes.

Mais ce qui nous plaît de façon spéciale, c'est qu'il est la réponse à ceux de nos adversaires qui prétendent que l'Église catholique prêche une doctrine dans le Québec et une doctrine différente aux Etats-Unis; c'est qu'il est la réfutation péremptoire des prétentions de nos amis « internationaux » qui ont toujours émis l'opinion que l'Église catholique aux Etats-Unis ne veut pas des syndicats catholiques.

« America » est certes l'une des revues les plus en vue et les mieux cotées dans le monde catholique américain; elle est en quelque sorte l'organe officiel de l'Église catholique aux Etats-Unis. Nous pouvons donc estimer que les déclarations contenues dans la revue s'accordent très bien avec la direction officielle de l'Église catholique américaine.

L'Église catholique américaine se rend donc compte elle-même des déficiences religieuses de la Fédération Américaine du travail et de tout le mouvement ouvrier neutre du pays. Elle les tolère, mais ne les approuve pas ; elle regrette même qu'on ne les fasse pas disparaître. Elle va plus loin : elle exprime le voeu que « des ouvriers intelligents et soucieux de la religion trouvent une solution à la difficulté de former des unions catholiques ».

Nous ne sommes pas surpris de cette expression de vue très claire de la part d'« America ». Nous avons toujours soutenu, sans avoir de textes probants en main, que l'Église catholique aux Etats-Unis devait regretter de ne pas voir s'établir des syndicats officiellement catholiques. C'est dans la nature même des choses. La doctrine catholique est la même partout : qu'on soit empêché d'en faire l'application dans le temps ou dans des circonstances particulières, celà est certes vrai. Mais l'appel au devoir, l'appel au mieux, l'appel à la vie catholique professionnelle reste latent et doit recevoir la réponse éloquente de l'action aussitôt que le signe des temps est apparu...

Ces vues exprimées par « America » auront-elles des suites? Se lèvera-t-il un groupe de catholiques convaincus au sein des organisations ouvrières existantes pour réclamer la christianisation du mouvement ouvrier américain? Nous l'espérons. Ce serait alors facile pour nous qui avons répondu déjà à l'appel de l'Église de nous entendre fraternellement avec un mouvement ouvrier dont les garanties morales seraient radicalement raffermies.

Gérard TREMBLAY



SERIEZ-VOUS PRÊTS?

Si par maladie, accident, ou toute autre circonstance vous ne pouviez plus gagner, auriez-vous des économies pour vous aider à vivre? Seriez-vous prêts?

> La banque a une succursale près de chez vous et accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

Enseignement Technique
DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie.
Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique : laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS, MONTRÉAL Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont acordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS, MONTRÉAL

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU CONSEIL CENTRAL

Par Alfred Charpentier.

Le 20 février dernier a marqué le dixième anniversaire de fondation du Conseil Central des syndicats catholiques et nationaux de Montréal. Date importante qui confirme avec éclat, déjà, le succès croissant du syndicalisme catholique dans notre métropole. Nous désirons rappeler à cette occasion la pensée et les circonstances qui ont présidé à la fondation de ce groupement central.

Mais tout d'abord, comme préambule, nous tirerons de l'oubli un point d'histoire très peu connu qui fera voir que le présent « Conseil Central » a eu, en quelque sorte, un précurseur dès 1914. Ce fut la « Fédération ouvrière catholique de Montréal », fondée sous le patronage de Mgr Georges Gauthier, alors évêque auxiliaire, et due à l'initiative de M. Arthur St-Pierre, aujourd'hui président de la Fédération des oeuvres de santé.

Cette « Fédération », notons-le en passant et à l'honneur de ceux que nous allons nommer, contenait dans ses rangs l'ex-président du Conseil Central actuel, M. Didace Pilon, et le premier vice-président de la C. T. C. C., M. Osias Filion. Raison de plus, n'est-ce pas, vu que ces premiers pionniers forment trait d'union entre cette époque et le présent, pour montrer en quoi la « Fédération ouvrière catholique de Montréal » fut une expérience qui, par son échec, servit au perfectionnement des futures formations syndicales catholiques en cette ville.

Ce fut ici le premier groupement ouvrier catholique suscité par l'Ecole sociale populaire, trois ans après sa fondation. La Fédération ouvrière catholique de Montréal — titre prétentieux pour l'époque - n'était qu'un cercle d'étude, mais aussi une sorte de « syndicat général» copiant en petit la « Fédération ouvrière mutuelle du nord » existant alors à Chicoutimi. Le défaut capital de la Fédération ouvrière catholique de Montréal fut de tendre vers un système d'organisation allant du sommet à la base. Elle pouvait, le moment venu, « se constituer en fédération de sections industrielles, bâtiment, habillement, métallurgie, etc. », lesquelles sections, « restant reliées au siège social de la Fédération », pouvaient à leur tour se « subdiviser en syndicats de métiers. » 1

C'était un projet d'organisation dont la structure était trop vaste pour être bornée au territoire de Montréal. Mais c'était l'époque où les promoteurs en syndicalisme catholique étaient partout dans notre province des prêtres et autres sociologues qui faisaient de leur mieux pour trouver la voie, la formule à suivre. Or, c'est surtout par le vice de son système d'organisation de haut en bas que la F. O. C. de M. ne put vivre. Elle prit fin au bout d'un an par les deux premières formations syndicales

¹ D'après des documents que me communique M. Hercule Doucet, de regrettée mémoire, membre-fondateur de la F. O. C. de M. et, un an après, fondateur du Syndicat des carrossiers.

qu'elle avait provoquées chez les carrossiers et les charpentiers-menuisiers et qui réclamèrent leur existence à part.

Seul le «Syndicat des carrossiers», aujourd'hui « de l'auto-voiture », survécut jusqu'à la fondation du « Conseil Central » que nous avons de nos jours.

Et quand, en effet, parut, le 20 février 1920, le Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Montréal, sa formation provenait d'un autre procédé d'organisation que l'essai de 1914, elle résultait d'une organisation faite de la base au sommet. Précédé de deux ans tout près par le Cercle d'étude Léon XIII, celui-ci créa les premières unités syndicales qui le constituèrent. non sans avoir au préalable étudié les avantages et les inconvénients de son établissement et avoir préparé ses règlements.

Outre le Cercle Léon XIII et le Cercle catholique des voyageurs de commerce, on compte sept syndicats fondateurs du « Conseil central ». Les suivants : « le Syndicat des carrossiers, l'Union nationale des travailleurs en chaussures, le Syndicat catholique et national des plombiers, le Syndicat catholique et national des charpentiers-menuisiers, le Syndicat catholique et national des employés de magasin, section centrale, le Syndicat catholique et national des employés de magasin, section Dupuis Frères Limitée, et le Syndicat catholique et

national des employés de manufacture, section Semi-Ready» (nomenclature extraite des minutes du Cercle Léon XIII).

Les premiers officiers du nouveau conseil, autant vaut les nommer de suite, furent MM. Alfred Charpentier, président, Euclide Provost (de regrettée mémoire) vice-président, J. B. Huot, secrétaire-archiviste, J. P. Malo, secrétaire-correspondant, A. Bilodeau, secrétaire-financier, L.-G. Thérien, trésorier.

Le Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Montréal fut fondé, sous la direction de M. l'abbé Edmour Hébert, dans le sous-sol du presbytère du St-Enfant-Jésus, où il s'assemble six mois avant d'aller à 3, rue Craig est, jusqu'à 1923, pour venir alors habiter dans son propre siège social à l'angle des rues DeMontigny et Beaudry.

Outre qu'en 1920 les syndiqués catholiques étaient en mesure, par le nombre et les hommes renseignés, de se donner ce lien de cohésion nouvelle en prenant forme de corps public dans la vie civile, sociale et économique de notre grande cité, une circonstance exceptionnelle en détermina la naissance sans plus tarder. Il était alors question de doter Montréal d'une charte nouvelle. A cette fin tous les corps publics furent appelés à constituer une commission d'étude. Et c'est



ainsi que, dès sa deuxième séance, le Conseil central eut à se nommer deux représentants dans la dite commission. Il choisit MM. F. Roberge et A. Sénécal. Le premier était président-fondateur du Cercle Léon XIII et professeur à l'Ecole technique de Montréal, le second était un vieil employé de la maison Dupuis Frères et un pionnier du syndicat des employés de magasin.

Participer à la chose publique, sauvegarder les intérêts ouvriers, promouvoir la cause syndicale catholique sont bien les principaux mobiles de la création du Conseil central. Son apparition, cependant, était une manière de répondre fièrement et irrévocablement (les événements l'ont prouvé depuis) aux puissantes influences qui s'exerçaient auprès de l'autorité diocésaine pour faire avorter les syndicats catholiques naissants de la métropole du pays.

Signalons, en décembre 1919, la visite à l'Archevêché du ministre du travail à Ottawa, M. Gideon Robertson, pour demander à Mgr Georges Gauthier et à M. l'abbé Edmour Hébert, aumônier général des syndicats catholiques du diocèse, « d'abandonner le travail de fonder des syndicats catholiques et nationaux », craignant que « si ce travail se continuait dans la province de Québec, nous aurions les autres provinces à dos. »

A cela, ceux qui avaient entre leurs mains vénérées la garde du frêle troupeau syndical catholique en cette ville, protestèrent tranquillement que le syndicalisme catholique, chez-nous, « n'était pas une idée de combat, mais bien plutôt une idée de paix et de concorde qui nous donnait, en conséquence, le droit de continuer notre travail pour que cette idée triomphe. » (Citations extraites des minutes du Cercle Léon XIII).

Sur ce, M. le sénateur Robertson partit avec son petit bonheur pour lui et les siens, — cependant avec l'acquiescement, aussi, de Monseigneur, à sa demande, de recevoir ultérieurement une délégation des chefs internationaux. ¹ Aussi la louable et catégorique réponse de l'autorité diocésaine de n'avoir pas de raison pour arrêter la marche du nouveau mouvement syndical en cette ville eut tôt après son éclatante confirmation par la fondation de notre « Conseil central ».

Depuis lors, le Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Montréal a vécu, a grandi, a prospéré, et il a les promesses de l'avenir. Les neuf groupements de ses débuts, ne comptant que quelques cents membres, se sont multipliés à trente-trois de nos jours, lui donnant un effectif affilié d'au-delà six mille membres. Sous son égide un secrétariat général a été éta-

¹ L'entrevue eut lieu en juin 1920, laissant dans un parfait embarras messieurs de la Fédération américaine du travail.

(......

Émile Nap. Boileau, U

Ulric Boileau Prés.-Gérant

Bureau : Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

bli, une caisse populaire a été fondée et, grâce à celle-ci, l'immeuble actuel des syndicats catholiques de Montréal a été construit. Et bientôt le Conseil central en sera l'acquéreur définitif. Puis, si un certain nombre de nos syndicats montréalais comptent aujourd'hui deux conseils de métiers, dans l'imprimerie et la construction, c'est après avoir été portés sur la main par le Conseil central.

N'est-ce pas qu'il a prospéré notre Conseil et, avec lui, les organismes dont il est la source? Et ses promesses d'avenir, pour ne parler que de ce qui frappe, résident d'abord dans le fait que notre mouvement a pratiquement absorbé les derniers vestiges du syndicalisme national neutre dans l'industrie de la construction en cette ville et, secondement, dans le fait de la déperdition graduelle et constante des forces



Les imprimeurs de la « Vie Syndicale » font une spécialité de rapports, périodiques, revues. Bon ouvrage exécuté à prix raisonnables, DANS LE TEMPS CONVENU. Corrections réduites au minimum par la compétence du personnel.

M M



Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL (Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HArbour *5288

......

internationales, depuis dix ans, à Montréal également.

Le but de cet article étant atteint, nous ne décrirons pas l'action qu'a exercé, en différents domaines, notre Conseil central syndical catholique. Qu'il nous suffise de dire qu'il a eu sa part d'influence marquée partout où il l'a dirigée et que son intervention a été souvent fructueuse auprès des autorités municipales et provinciales, voire même fédérales. Il ne manque pas d'institutions publiques et religieuses où son action s'est fait sentir profitablement aussi à la classe ouvrière.

Beaucoup reste à faire encore pour amener tous ceux qui devraient mieux comprendre à s'acquitter de leur devoir envers les syndicats catholiques et nationaux de Montréal, par l'appui efficace qu'ils sont en mesure de leur procurer. Cependant, nous croyons fermement que, porte-parole constant des intérêts ouvriers catholiques en cette ville, le Conseil central finira par faire tomber toutes les oppositions et appréhensions injustifiées.

Plus vite on réalisera dans tous les milieux l'oeuvre de régénération morale et patriotique qu'il est appelé à remplir au sein de notre population ouvrière, plus vite notre grande métropole en connaîtra les salutaires effets et tout particulièrement les *nôtres*.

Alfred CHARPENTIER

Tél. BElair 1794

MOINEAU & GUIMOND Limitée

BOIS et CHARBON

Ecossais - Gallois - Américain et Canadien.

5562, rue Saint-Hubert MONTRÉAL

A Traver/ la Vie Syndicale

SUCCES DES CORDONNIERS.

Le Syndicat catholique des cordonniers a entrepris depuis le début de l'année une campagne vigoureuse de propagande qui donne des résultats fort encourageants. Plus de cent membres nouveaux ont donné leur adhésion au Syndicat.

Dans le but d'activer les succès, le Syndicat a élu un organisateur général dans la personne de M. A. Durand, exprésident-général. M. Durand travaille de concert avec M. G. Laurier, l'agent d'affaires actuel. On imagine bien que le redoublement d'efforts amène un redoublement de succès. Aussi, nombreux sont les membres qui, ayant laissé par négligence leur organisation, ont déjà réintégré les rangs du Syndicat. Ce travail de propagande se continuera de semaine en semaine, de mois en mois jusqu'à la victoire complète.

LA MAISON DAOUST, LALONDE ET CIE.

Sous une rubrique spéciale, nous tenons à noter que la maison Daoust, Lalonde et Cie a signé en février dernier un contrat collectif de travail avec le Syndicat catholique des cordonniers. Cette fabrique de chaussures est non seulement l'une des plus anciennes, mais aussi l'une des plus importantes de la province. Le Syndicat des cordonniers contrôlait de fait la main d'oeuvre de cet atelier et le contrat collectif n'a été que le couronnement des efforts de la propagande passée.

Le contrat prévoit l'atelier syndical. Il prévoit aussi le règlement des griefs de part et d'autre par voie de conciliation et d'arbitrage.

Nous tenons à féliciter MM. Joseph et Louis Daoust, père et fils, propriétaires de la manufacture, du bel esprit de coopération qu'ils ont montré et de la marque de confiance qu'ils ont donnée au Syndicat catholique des cordonniers. Tout particulièrement, M. Joseph Daoust s'est montré très sympathique au mouvement syndical catholique, à sa nécessité sociale.

A LACHINE.

Les syndicats catholiques de Lachine ont célébré le 9 mars dernier le dixième anniversaire de fondation du Conseil Central des syndicats de l'endroit. Tout a été fort bien réussi. Deux cents ouvriers ont pris part à cette belle manifestation. Dès le matin, comme de vrais chrétiens, ils ont assisté à une messe spéciale célébrée à cette occasion.

Dans l'après-midi, grande séance à la salle des syndicats catholiques. Sur l'estrade, on remarquait la présence de M. le curé V. Thérien, MM. les abbés M. Jodoin, aumônier des syndicats, O. Martineau, vicaire à Lachine; MM. O. Filion, vice-président de la C. T. C. C., E. Ouellette, J. B. Délisle, de Montréal, ainsi que M. J. Comeau, fondateur des syndicats de Lachine. M. M. Lalande. président du Conseil Central de Lachine. occupait le fauteuil. Il y eut des discours, tous fort réussis. Les orateurs se sont accordés à louer l'esprit de dévouement des fondateurs et leur persévérance.

Le soir, il y eut banquet au Lock Inn. C'était terminer joyeusement, par des agapes fraternelles, une cérémonie qui doit passer dans l'histoire locale des syndicats catholiques de Lachine.

SYNDICAT DES BOULANGERS.

A son assemblée du 8 mars, le Syndicat catholique des boulangers a procédé à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant : Président, G. Dubreuil; vice-président, F. Lussier; secrétaire-archiviste, Jean-Marc Goulet; secrétaire-trésorier, J. H. Baril; assistant-secrétaire-archiviste, E. Martineau; sergent d'armes, J. Lacombe.

La cause est en délibéré et on attend jugement d'ici à quelques semaines... Ça aura été, certes, un exemple de lenteur dans l'expédition des causes de justice.

Rés. 3280, rue Adam Tél. CL. 1809

MICHEL CHOUINARD

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur - Corniches de toutes sortes, une spécialité

2649-51, rue ADAM, Coin Orléans Tél. CLairval 0461 Rien n'a encore été définitivement réglé dans la cause du Syndicat des boulangers vs. deux maîtres-boulangers accusés de faire travailler le dimanche.

SYNDICAT DES PLOMBIERS.

Le Syndicat catholique national des plombiers a tenu la séance d'élection de ses officiers le 10 mars dernier. Voici la composition du nouveau bureau des officiers:

Président, G. Durand; vice-président, V. Contant; secrétaire-archiviste, E. Lortie; secrétaire-financier, A. Gibeau; trésorier, D. Cotnoir; sentinelle, F. X. Leclerc; inspecteur, P. E. Fortin.

Ces officiers ont été installés le 24 mars dernier.

L'industrie de la plomberie et du chauffage s'est ressentie de l'inactivité générale de l'industrie de la construction, durant l'hiver. Le chômage a donc sévi en plein et il dure encore. On s'attend à une reprise avec le printemps.

AUX METIERS DE L'IMPRIMERIE.

Tous les syndicats de l'imprimerie ont renouvelé leur bureau d'officiers. Nous donnons le résultat des élections des différents groupements.

Conseil d'imprimerie : Président, A. Charpentier ; vice-président, A. Morneau ; secrétaire - archiviste, P. E. Lacas ; secrétaire-financier, P. Bros-

VOTEZ pour

J. A. LANDRY

L'Ami des Ouvriers

CANDIDAT à L'ÉCHEVINAGE dans ST-JEAN-BAPTISTE

seau ; trésorier, H. Papineau ; sentinelle, L. Lyonnais.

Syndicat des typographes: Président, E. Lafontaine; vice-président, A. Delorme; secrétaire-archiviste, H. Papineau; secrétaire-financier, C. Paquette; trésorier, A. Léonard; sentinelle, E. Desrosiers.

Syndicat No 1 des pressiers de travaux de ville : Président, A. Morneau ; vice-président, E. Lacas ; secrétairearchiviste, W. Bélanger ; secrétairefinancier, A. Saulnier ; trésorier, A. Arcand ; sentinelle, A. Saulnier.

Syndicat des relieurs: Président, J. R. Ouellette; vice-président, R. Ouellette; secrétaire-archiviste, P. Brosseau; secrétaire-financier, A. Charpentier; trésorier, R. Boisvert; sentinelle, L. Benoît.

Syndicat des pressiers des journaux No 2: Président, A. Payette; vice-président, C. Gadbois; secrétaire-archiviste, A. Charbonneau; secrétaire-financier, P. Authier; trésorier, A. Verdon; sentinelle, E. Leblanc.

L'installation a eu lieu le 13 février dernier. M. l'abbé Judes, aumônier des syndicats de l'imprimerie, a donné à cette occasion une intéressante conférence sur la Terre-Sainte, qu'illustraient de fort belles projections lumineuses.

ELECTIONS D'OFFICIERS.

La matière trop abondante des derniers numéros nous a empêché de publier le résultat de l'élection des officiers de plusieurs autres syndicats. Nous l'enregistrons pour référence:

Syndicat du Tramway: Président, J. E. Foucault; vice-président, A. Gauthier; secrétaire-financier, L. V. Hurtubise; secrétaire-archiviste, P. Girard; trésorier, Z. Laurendeau; représentants d'office: MM. A. Courtois, pour St-Paul; J. Duranleau, pour Hochelaga; R. Bolduc, pour St-Denis; J. Brault,

pour Youville ; J. Jetté, pour St-Henri ; A. Sauvé, pour Mont-Royal.

Syndicat des Facteurs: Président, R. Lacasse; vice-président, R. Laurin; secrétaire, N. Varin; syndics: A. Aubin, R. Grothé; sergent d'armes, N. Hétu.

Association des Plâtriers: Président, Eloi Danis; 1er vice-président, Jos. Lafrance; 2ème vice-président, Emile Emond; secrétaire-archiviste, N. Sigouin; trésorier, E. Coulombe; sergent d'armes, Horace Parent. Comité exécutif: MM. D. Thibeault, Jos. Lebel, A. Gagnon, T. Marsolais, Jos. Ménard, Jos. Desmarteaux, H. St-Pierre; agent d'affaires, J. V. Vanier.

Syndicat des Menuisiers: Président, O. Filion; vice-président, D. Lévesque; secrétaire-archiviste, J. B. Beauregard; assistant-secrétaire-archiviste, D. Parent; secrétaire-financier, R. Forget; trésorier, F. X. Guérard; sergent d'armes, E. Vincent.

A PROPOS DE SALAIRE MINIMUM

On a discuté un peu partout dans le monde ouvrier, le projet de loi Guertin demandant la fixation d'un salaire minimum légal de 35 sous pour les ouvriers de la province. Tous les opinants ont admis la bonne foi de M. Guertin et le but excellent qu'il se proposait. Les syndicats catholiques de Québec ont

Etablie en 1865

Z. Limoges & Cie, Ltée

Beurre, Oeufs, Fromage

22-28 rue William, Montréal

Téléphone: MArquette 3548

trouvé le principe de fixation légale d'un salaire minimum excellent, mais ils ont suggéré l'établissement d'une commission pour fixer ce salaire d'après les statistiques du coût de la vie. Les unions internationales se sont opposées à toute fixation légale d'un minimum quelconque, laissant aux organisations ouvrières le soin de relever les conditions économiques des travailleurs.

Nous nous permettrons d'exposer librement notre opinion sur le sujet, d'autant plus que les séances du Conseil Central n'ont pas permis, étant donné l'éloignement des dates d'assemblée, de prendre action et d'émettre une opinion sur la question.

Il y a au fond de la question le principe de l'intervention de l'Etat. En saine philosophie, l'Etat ne doit pas faire, mais aider à faire, à moins que le bien commun ne l'exige. En matière de salaire minimum, l'Etat doit intervenir et le fixer dans le cas du travail des femmes, parce qu'il est reconnu que les organisations ouvrières, de façon générale, n'ont pu réussir à syndiquer l'élément féminin de façon à lui permettre la défense de ses conditions de travail. L'Etat a bien fait et les organisations ouvrières l'ont appuyé sur ce point. L'Etat devrait même étendre aux femmes travaillant dans le commerce et la finance l'obligation du salaire minimum

C. BRUNET,
Président.
J. BRUNET,
Dir.-gérant.
A. PELLETIER,
Vice-président.
H. DUBOIS,
Dir.-sccrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET

Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité, Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT

Téléphone: LAncaster 7700-3378.

déjà imposée à l'industrie : là encore, les organisations ouvrières unanimement le demandent.

Quant à ce qui est de la fixation d'un minimum de salaire pour les hommes, l'initiative syndicale privée a-t-elle fait faillite? Oui et non. Non, pour les métiers faciles à classifier, exigeant une période d'apprentissage raisonnable. Les syndicats ouvriers dans ce compartiment, ont obtenu des résultats excellents qu'on peut encore intensifier.

Mais dans le cas de la main d'oeuvre inexperte: terrassiers, manoeuvres, employés de commerce, employés de manufactures et d'usines sans apprentissage spécial, les organisations ouvrières n'ont réussi que très imparfaitement. Ca et là, on est parvenu à amé. liorer les conditions de travail, mais dans l'ensemble on n'a pas suffisamment progressé. Pourquoi ? Difficulté d'organisation, à cause de l'impossibilité de classifier les besognes; manque d'esprit syndical; individualisme et servilité; manque de fonds disponibles pour payer les propagandistes nécessaires, etc.... Il y a un fait, c'est qu'on n'a réussi que fort imparfaitement à améliorer les conditions de travail des sans-métier.

L'Etat se doit donc d'aider et de suppléer dans ce cas à la déficience des individus. Il semble donc qu'il est bon de poser le principe d'un salaire minimum des travailleurs adultes. Ce minimum doit être fixé par une commission spéciale et adapté au coût de la vie fixé par le Bureau fédéral des statistiques. On pourrait procéder là comme on a procédé pour le salaire minimum des femmes.

Ceci n'enraye pas le travail des unions ouvrières : celles-ci auront encore une besogne immense pour élever le niveau général des conditions de travail et de salaire d'après la plus-value économique de tel travail exigeant des qualifications spéciales.

La Colombie Britannique, qui ne traîne pas le pas en matière de législation sociale, a adopté une loi de salaire minimum pour les hommes : ouvriers forestiers, employés de pharmacie, garçons de tables, etc.... Elle envahit peu à peu tous les compartiments des activités industrielles et commerciales. serions heureux que la même chose se fit chez-nous. Qu'on n'oublie pas une chose: l'organisation ouvrière n'existe que pour une fin déterminée, l'amélioration des conditions de travail. Si pour spéciales, l'organisation des raisons ouvrière faillit à sa tâche dans des cas généraux comme celui du relèvement du salaire des femmes ou des adultes sansmétier, peut-on blâmer l'Etat de se substituer à l'initiative privée et de conduire la société à l'obtention de la fin désirée pour le bien commun : amélioration des conditions de travail ?...

LES ASSURANCES SOCIALES.

C'est fait. Nous aurons la Commission des Assurances sociales de la province de Québec. Un bill a été introduit par l'Hon. Galipeault, ministre du travail, qui indique les grandes lignes du projet. Nous félicitons de tout coeur le gouvernement et tout particulièrement M. Galipeault (qui a été l'âme inspiratrice de la mesure) de cette belle initiative sociale. Dans son discours à l'appui du bill, M. Galipeault a indiqué claire-

J. A. McCaughan & Son, Limited

Manufacturiers de chaussures

Ave Papineau,

Montréal

ment que la Commission aurait plusieurs aspects de la question à étudier : assurance-vieillesse, assurance-invalidité, assurance contre le chômage, assurance-décès au profit des veuves et des orphelins. C'est tout le terrain de l'assurance sociale.

La province de Québec aura été la première à étudier le problème dans son ensemble. C'est un mérite. C'est du reste bien le propre des tempéraments latins de tendre aux vues générales et à ne pas s'arrêter à un seul aspect particulier d'un problème. Nous ne voulons nullement par celà déprécier le bel effort des provinces-soeurs qui ont déjà établi la pension aux vieillards, l'assistance aux mères nécessiteuses et aux orphelins abandonnés; elles nous ont damé le pion sur plusieurs points.

Mais la question est posée chez nous officiellement : c'est ce que nous voulions.

Nous ne doutons pas que la Commission sera judicieusement choisie. Il ne manque pas d'hommes dans notre province que les problèmes sociaux ont toujours intéressés, qui ont su suivre l'évolution des diverses législations sociales et qui sont tout disposés à consacrer une partie de leur temps pour donner à notre province un corps de législation sociale conforme à ses besoins.

Restera à nos Législateurs de recevoir sympathiquement le rapport de la Commission. Là encore, nous sommes en

Tél. AMherst 3038

Ovide Lepage Enrg.

ENTREPRENEUR et IMPORTATEUR MARBRE. TUILES et ARDOISE

Spécialités:
Planchers en Terrazzo, Tableaux en ardoise et poussière de marbre.

Ateliers et Bureaux:

4094 - 4098, RUE PARTHENAIS MONTRÉAL

Newsparies in the construction of the construc

lieu de croire que nos législateurs ont agi sincèrement en décidant l'institution de la Commission. Ce qui nous plaît, c'est que ministériels et oppositionnistes ont voté d'emblée en faveur de sa formation.

A PROPOS DES ELECTIONS MUNICIPALES.

Les syndicats catholiques nationaux de Montréal, comme ceux d'ailleurs, du reste, ne font pas, en tant qu'associations, de politique partisanne. Les constitutions l'interdisent. Chaque syndiqué, celà va de soi, garde sa liberté de citoyen et peut individuellement prendre part aux luttes politiques pourvu qu'il n'engage ni directement ni indirectement son titre de syndiqué.

Le Conseil Central n'a pas encore adressé son bulletin de revendications, mais il y a lieu de croire que les réclamations suivantes seront soumises aux candidats:

1. — Reconnaissance de fait du droit d'organisation aux employés munici-

paux : pompiers, policiers, ouvriers da garage municipal.

- 2. Réajustement des salaires et des conditions de travail des employés du garage municipal, conformément aux demandes du Syndicat interprofessionnel.
- 3. Etablissement de la carte d'identité obligatoire.
- 4. Nomination d'un comité de chômage permanent au sein du Conseil, dont feront partie l'ingénieur de la Cité et le directeur des services. Ce comité de chômage yerra à distribuer de façon équitable les travaux municipaux et à les faire exécuter dans les périodes de dépression de l'emploi.
 - 5. Un plan d'ensemble de la Cité.
- 6. Démolition des taudis et politique d'hygiène plus efficace.
- 7. Municipalisation des utilités publiques.
- 8. Formation d'une équipe policière pour l'observance de la morale dans les cafés de nuit.

G. T.

ELECTEURS du Quartier ROSEMONT

VOTEZ pour J.-N. DRAPEAU

CANDIDAT DES OUVRIERS

LE SEPT AVRIL PROCHAIN

ENRAYEZ ce RHUME car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls. Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le Sirop du Dr J. O. LAMBERT Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes. EN VENTE PARTOUT. LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal. 25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France. 13, Aldwych, W.C., London, England. 22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique. 17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

Electeurs d'Hochelaga

VOTEZ pour

WILLIAM TREMBLAY, M.P.P.

LE VÉRITABLE DÉFENSEUR DES DROITS DU PEUPLE.

COMITÉ DE Wm. TREMBLAY :

3239, STE-CATHERINE Est, Clairval 2727



Téléphone : CAlumet 0301

J.-S. VALLEE

DIRECTEUR de FUNÉRAILLES

AMBULANCES, CORBILLARD AUTO, LIMOUSINE, SALON MORTUAIRE AVEC SALLE PRIVÉE.

6821, rue ST-HUBERT,

(Près Saint-Zotique)

MONTRÉAL

Electeurs et Electrices du Quartier St-Jacques

Mesdames et Messieurs,

Huit ans et demi se sont passés depuis le jour où vous me faisiez l'honneur de m'élire pour la première fois votre représentant à l'hôtel de ville. Trois fois depuis vous m'avez réélu — une fois par acclamation — et aujourd'hui je reviens devant vous avec la satisfaction d'un mandataire qui a conscience d'avoir accompli son devoir sans compter les sacrifices qui accompagnent la charge d'un homme public.

Depuis quarante ans j'habite le quartier que j'ai l'honneur de représenter et tous savent la part active que j'ai prise dans les oeuvres paroissiales et dans tous les mouvements destinés à améliorer le sort de nos travailleurs.

Tous ont pu le constater, ma porte a été constamment ouverte à ceux qui désiraient solliciter mon appui auprès des autorités municipales : au Conseil, par deux fois, j'ai été honoré de la confiance de mes collègues qui m'ont élu membre du Comité Exécutif, centre de l'administration.

Depuis mon arrivée à l'hôtel de ville, je me suis efforcé d'obtenir pour mon quartier les améliorations les plus urgentes et on doit à mes activités, à part le bain Généreux, érigé rue Amherst avec les surplus de l'administration, l'ouverture de deux terrains de jeux sur l'un desquels j'ai fait entretenir une patinoire l'hiver dernier.

Et si je n'avais d'autre titre à votre reconnaissance que le travail accompli au service de l'hygiène et dont la preuve est l'abaissement de la mortalité infantile, que cela devrait suffire, mais il y a plus encore : c'est l'administration dont je fais partie qui, pour réaliser des économies dans le domaine électrique, a demandé aux ingénieurs de préparer les plans auxquels ils mettent actuellement la dernière main, en vue d'établir une usine hydro-électrique qui fournira toute l'énergie nécessaire à la ville, permettant par là aux citoyens d'économiser une somme d'environ \$500,000.00 par année.

Ce sont ces mêmes administrateurs qui ont complété l'achat de la Montreal Water & Power Co. à un prix déclaré prohibitif dans des milieux soudoyés par des financiers jaloux, ce qui n'a pas empêché la Ville de faire avec ce marché un profit de \$1,195,000.00 en deux ans, en dépit du fait que la classe ouvrière des quartiers intéressés a vu sa taxe d'eau diminuée d'au moins vingt pour cent.

Ce sont encore ces mêmes autorités municipales qui, après huit ans d'une administration saine, honnête, prévoyante, éclairée, peuvent se rendre le témoignage d'avoir retiré les finances de la ville de l'état précaire où elles avaient été plongées et je suis orgueilleux de pouvoir dire que j'ai contribué à rendre Montréal en état de résoudre des problèmes qu'il lui était impossible même d'envisager autrefois.

Mais je ne veux pas m'arrêter là parce que l'un de ces problèmes intéresse spécialement le quartier Saint-Jacques.

Le premier sur lequel je concentrerai toute mon énergie dans l'intérêt général c'est L'OUVERTURE DE LA RUE BERRI ET CELLE DE LA RUE ROBIN.

L'étude que j'ai faite du sujet me permet d'affirmer que ce vaste projet, destiné à décongestionner la circulation, pourra se compléter sans grever la ville d'impôts nouveaux et voici comment : les terrains en cause ne paient aucune taxe à la ville actuellement. Or, en bordure des rues expropriées, les constructions érigées par les nouveaux propriétaires apporteront à la ville plus que le revenu suffisant pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement requis pour cette expropriation et la ville n'aura rien déboursé : le quartier Saint-Jacques, lui, jouira de l'augmentation de la population et je ne crains pas d'affirmer que la réalisation de ce projet sera pour tout le district une aubaine dont l'industrie et le commerce profiteront largement.

Je m'engage de plus à faire améliorer l'éclairage de la rue Ontario dans tout le quartier et avant la fin de mon terme je puis affirmer que le désir général sera satisfait par l'achat d'un tracteur-échelle pour la caserne de pompiers du coin des rues Ontario et Beaudry.

Electeurs de Saint-Jacques, votre sort est dans vos mains! En faisait appel à votre droiture et à votre loyauté, je sais que je m'adresse à la masse de l'électorat et si vous crovez que la présence de votre représentant au Comité Exécutif a été pour Saint-Jacques un honneur et un avantage que vous voulez conserver, je réclame votre vote de nouveau pour le 7 avril prochain, confiant dans la reconnaissance de mes concitoyens et les remerciant d'avance du témoignage d'estime qu'ils voudront bien m'accorder.

Votre très dévoué,

Dr D. GÉNÉREUX, échevin, Candidat dans le quartier Saint-Jacques.

ELECTEURS DE VILLERAY

Le 7 avril prochain, vous serez de nouveau appelés à vous porter aux polls pour vous choisir un représentant à l'Hôtel de Ville. Prié par un grand nombre d'électeurs recrutés dans toutes les parties de la division, j'ai accepté de briguer les suffrages de l'électorat.

En raison de l'intérêt que j'ai toujours porté aux choses de notre beau quartier, de la connaissance profonde que j'ai des conditions qui y règnent, des améliorations qui s'imposent et des besoins qui se font sentir, je crois vraiment être qualifié pour aller solliciter pour vous, sur le parquet de notre palais municipal, les faveurs auxquelles vous avez justement droit.

Permettez que je souligne ici quelques-unes des mesures que j'entends préconiser si vous me faites l'honneur de m'élire votre échevin, le 7 avril prochain.

- 1° La suppression radicale des carrières dans le quartier Villeray.
- 2° Service plus rapide destramways sur la rue St-Denis et établissement d'une double voie sur la rue St-Laurent.
- 3° Continuation du service d'autobus jusqu'à boulevard Crémazie.
- 4° Législation ouvrière municipale. Fixation d'une échelle de salaires raisonnables.
- 5° Etablissement du fonds de pension pour les employés municipaux selon le plan soumis par les employés eux-mêmes.
- 6° Obtention, pour les citoyens du Nord, d'un tarif identique à celui dont jouissent les gens de Verdun, relati vement aux autobus.
- 7° Construction de vespa-



J.-A. PAPINEAU, siennes sur le Parc Jarry. Candidat Ouvrier Indépendant.

- 8° Aménagement complet du Parc Jarry.
- 9° Etablissement d'un marché dans le Nord.
- 10° Politique de prévoyance en ce qui a trait à l'exécution de travaux durant l'hiver, en vue d'enrayer le chômage.
- 11° Répartition plus équitable du coût des expropriations.
- 12° Pression pour hâter la construction d'un tunnel sur la rue St-Hubert.
- 13° Généralisation de la carte d'identité.
- 14° Ralentissement forcé de tous les véhicules-moteurs sur la rue St-Laurent, le long du parc Jarry, ce, en vue d'accorder une protection plus grande aux enfants.

15° Homologation de toutes les rues au nord de Crémazie.

Telles sont, messieurs, quelques-unes des mesures et améliorations que je m'efforcerai d'obtenir pour vous si je suis élu.

Qu'il me soit permis d'adresser un appel particulier aux ouvriers, lesquels m'ont vu à leurs côtés depuis plusieurs années. Je suis vraiment un des leurs. Je connais leurs besoins et ferai l'impossible pour obtenir une amélioration sensible des conditions chez-eux.

J'espère, messieurs les électeurs, que vous m'accorderez votre confiance et vous assure à l'avance de mon indéfectible dévouement.

Votre bien dévoué,

J.-A.-LÉO PAPINEAU.

UN VOTE POUR J.-A. SAVARD

UN VOTE POUR LA CONTINUATION DES AMÉLIORATIONS DANS LE QUARTIER.

Madame ou Monsieur.

Après avoir représenté le quartier Saint-Denis au Conseil de Ville pendant quatre termes consécutifs, j'ai cru devoir me porter candidat pour un cinquième terme à la suite des vives instances qui m'ont été faites par des citoyens éminents du quartier, représentant toutes les classes de la société, et comme je puis me rendre le témoignage fidèlement rempli, pendant les huit dernières années, le mandat qui m'avait été confié, j'ai lieu d'espérer que vous m'accorderez votre appui.

Les importantes améliorations que j'ai obtenues pour notre quartier sont une preuve irréfutable que je me suis occupé avant tout de l'intérêt général, sans distinction de parti ou de race, et si vous me faites l'honneur de me réélire, je m'engage à suivre la même ligne de conduite.

Depuis 28 ans que j'habite le quartier Saint-Denis, j'ai été en mesure de connaître vos besoins, et vous pouvez compter que je ferai tout en mon pouvoir pour que les autres améliorations que vous êtes en droit dexiger soient effectuées sans plus de retard.

Mon passé est une garantie de ce que je ferai dans l'avenir.

Ma nombreuse clientèle comme courtier d'assurance montre que je jouis de l'estime et de la considération du public et que je suis toujours digne de votre confiance.

Je suis par conséquent convaincu que vous n'hésiterez pas à déposer votre vote en ma faveur le 7 avril prochain, et je demeure,

Votre tout dévoué et obéissant serviteur.

J.-A. SAVARD.

COMITÉ CENTRAL:

4661, RUE ST-DENIS, MONTRÉAL



TAS-PAS DÉJÀ DISSUADÉ TA FEMME DE L'IDÉE DE FAIRE VENIR UN ÉLECTRICIEN POUR RÉPARER UNE APPLIQUE, DÉSIREUX QUE TU ÉTAIS DE LUI DONNER UNE PETITE LEÇON D'ÉCONOMIE —



- ET SANS TARDER TU TE METS À L'OEUVRE TOI-MÊME AVEC PINCES, TOURNEVIS ET RUBAN ISOLANT, ET AU BOUT D'UNE HEURE OU DEUX, TU OBSERVES AVEC SATISFACTION LE RÉSULTAT DE TES EFFORTS



MAIS, DESASTRE! LORSQUE TU RETABLIS LE CONTACT, TU REÇOIS UN CHOC D'UNE COUPLE DE CENTAINES VOLTS QUI TE FAIT VOIR DIX MILLE CHANDELLES ET TU BRÛLES TOUS LES FUSIBLES DE LA MAISON



T'AS-PAS ALORS DEMANDÉ UNE BLACK HORSE? C'EST EXCELLENT POUR AMORTIR LES CHOCS

Bière Buck Dawe s.v.p."

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

T

OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.



RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE Téléphone: PLateau 5151.



